

Une solution temporaire pour la Grande Mosquée

ISLAM Le 31 mars, la Ligue islamique mondiale qui finance les lieux quittera le bâtiment

► A deux mois de l'échéance, les contours d'une nouvelle convention avec l'Exécutif des musulmans restent flous mais se précisent.
► On se dirige d'abord vers une « convention d'occupation précaire ».

DECODAGE

Cela fait trente ans que je viens prier ici, souligne Zoubir, dessinateur industriel, alors qu'il quitte la mosquée du Cinquantenaire. Nous sommes inquiets, car nous ne voulons pas perdre notre mosquée. » Après le prêche du vendredi midi, des flots de fidèles s'échappent de l'immense bâtiment qui occupe l'un des coins du parc du Cinquantenaire. Sur le trottoir, quelques femmes avec poussettes mendient auprès des musulmans qui s'en retournent à leurs activités, achetant au passage quelques dattes et fruits secs au camion stationné stratégiquement devant les lieux. Le 31 mars prochain, la Ligue islamique mondiale, soit l'organisation saoudienne qui finance et gère les lieux depuis 1967, à travers sa structure belge, le Centre islamique et culturel belge (CICB), aura définitivement quitté les lieux. Si les fidèles sont peu informés de ce qu'il adviendra, plusieurs d'entre eux rapportent que les collectes de fonds se multiplient : « La semaine dernière, en un jour, on a récolté 40.000 euros ! », affirme Chafik, Anis opine du chef. Sur le fond, ces fidèles de longue date sont plutôt contents que les représentants de l'Arabie saoudite fassent leurs bagages, voire que l'Exécutif des musulmans prenne éventuellement le relais. « Mais on n'en sait pas

beaucoup plus », résume Abdelwahab.

Depuis que le gouvernement belge a décidé de rompre la convention qui liait la Belgique à l'Arabie saoudite, le 16 mars dernier, peu d'informations filtrent sur l'avancement du dossier. Les Affaires étrangères, la Régie des bâtiments (à l'époque entre les mains du ministre de l'Intérieur, Jan Jambon (N-VA) ; compétence aujourd'hui transférée à Koen Geens (CD&V)), le ministère de la Justice, en charge des cultes, et la Région bruxelloise sont impliqués dans le processus. A deux mois de l'échéance, où en sont les discussions ?

1 Les Saoudiens sont-ils vraiment prêts à partir ? Le 13 septembre dernier, le Conseil d'Etat a débouté la Ligue islamique mondiale qui avait introduit un recours. D'après le ministre de la Justice, Koen Geens, les Saoudiens ont désormais « changé leur fusil d'épaule » et ne souhaitent plus s'opposer à l'Etat belge : la Ligue a ainsi « confirmé dans un courrier formel qu'elle marquait son accord sur la rupture de la concession », a précisé le ministre dans sa réponse à la question du député CDH Georges Dallemagne, en commission Justice cette semaine. Le financement du CICB par la Ligue islamique a aussi cessé au 31 décembre dernier et les employés ont reçu

leur lettre de licenciement. Enfin, les collaborateurs logés sur place ont été informés qu'ils devront avoir quitté les lieux fin mars.

2 Et après le 31 mars ? Si le bail accordé à l'Arabie saoudite prend fin le 31 mars prochain, une nouvelle convention devra être signée d'ici là. C'est là que les choses se compliquent. Le cabinet de la Justice poursuit ses discussions avec l'Exécutif des musulmans de Belgique, son seul interlocuteur.

L'organe chef de culte n'a jamais caché ses ambitions pour les lieux : s'y installer, mais aussi y implanter un institut de formation des imams. Les statuts de ce dernier seraient sur le point d'être déposés au Moniteur belge, nous assure Salah Echallaoui, ancien président de l'EMB, mais toujours responsable de ce dossier. Objectif : l'ouverture d'une formation complète pour les aspirants imams dès la rentrée académique de 2019, en partenariat avec l'UCL et la KUL. A terme, une ASBL coupole, reprenant des représentants des différentes structures et de la Régie des bâtiments, prendrait en charge la gestion technique du lieu (chauffage, électricité, entretien). Mais on n'y est pas encore. Dans l'immédiat, une « convention pour occupation à titre précaire » entre la Régie des bâtiments et l'ASBL « Collège de l'Exécutif », gestionnaire de moyens publics mis à la disposition de l'EMB, est envisagée afin d'assurer la continuité du culte au-delà du 31 mars. Le temps de créer cette fameuse ASBL coupole avec laquelle signer une nouvelle concession, qui devra

être approuvée par arrêté royal. « Si les Saoudiens partent demain, nous sommes prêts, assure Salah Echallaoui. Nous avons soumis la composition d'un comité de gestion au ministre. Nous avons engagé une personne qui sera présente pour ouvrir et fermer le bâtiment. Le culte sera garanti. »

3 Quid des fidèles ? L'Etat belge peut-il se limiter à reprendre les clés aux Saoudiens pour les confier à l'Exécutif ? Ce n'était pas l'option privilégiée par le rapport de la commission d'enquête, qui recommandait de s'entendre avec « une nouvelle entité qui impliquerait la communauté des fidèles fréquentant actuellement la Grande Mosquée, certainement l'EMB, mais aussi l'ensemble des sensibilités et des courants caractérisant l'islam et les musulmans de Belgique ». Depuis plusieurs mois, certains fidèles tentent de se fédérer afin de prendre part aux discussions. Dès avril, l'« association des fidèles du centre islamique et culturel de Belgique » avait envoyé un courrier aux autorités, se disant satisfaite du départ de la Ligue islamique mondiale, mais demandant à être entendue. Une pétition lancée sur change.org par la même association a rassemblé 4.600 signatures. Contactée, l'association nous avait confirmé sa volonté d'in-

tervenir dans le débat mais ne souhaitait pas s'exprimer davantage. Toujours sur la même plateforme, les fidèles rapportent deux rencontres la semaine dernière avec l'Exécutif d'une part et les équipes du ministre-président bruxellois d'autre part, ce qui nous a été confirmé. « Plusieurs associations se constituent, glisse Salah Echallaoui. Certaines compteraient des personnes impliquées dans le CICB. Nous devons prendre le temps d'identifier ces fidèles pour éviter que les Saoudiens sortent par la porte et rentrent par la fenêtre... »

4 Quel islam ? Le rapport de la commission d'enquête parlementaire stipulait aussi que l'islam véhiculé par la

Grande Mosquée devrait œuvrer à la « promotion du vivre ensemble » et à « l'ouverture à tous les courants et sensibilités de l'islam », loin de l'islam « salafite-wahabite » diffusé par la Ligue islamique mondiale. Il est trop tôt pour entrevoir quelle vision de l'islam sera promue au sein de la nouvelle Grande Mosquée, mais elle sera scrutée de près. Durant la période de transition, l'Exécutif compte organiser une tournée avec les différents imams reconnus de la Région bruxelloise. A terme, le but est que la mosquée obtienne sa reconnaissance et un ou plusieurs imams payés par l'Etat... Là encore, trouver les bons candidats constituera un défi de taille. Certains observateurs mettent par ailleurs en garde sur les possibles influences ex-

ternes (du Maroc ou de Turquie) dont pourrait aussi faire l'objet l'EMB.

5 Quel financement ?

C'est « le » grand point d'interrogation. A l'heure où les appels aux dons semblent se multiplier chez les fidèles, la période transitoire qui se profile nécessitera probablement un soutien de l'Etat... Pour le député humaniste Georges Dallemagne, en pointe sur ce dossier, « on est encore loin du compte par rapport aux recommandations de la commission d'enquête ». Mais il reconnaît la difficulté et l'audace de l'entreprise : la Belgique est le premier pays européen à mettre à la porte la Ligue islamique mondiale... ■

ELODIE BLOGIE

RÉTROACTES

13 juin 1969. L'Etat belge cède le « pavillon oriental », du parc du Cinquantenaire, à l'Arabie saoudite afin d'en faire un édifice de culte.

22 mars 2016. Les attentats de Zaventem et de Maelbeek font 32 morts.

23 octobre 2017. Le dernier volet du rapport de la commission d'enquête parlementaire sur les attentats de Bruxelles est approuvé. Il concerne la lutte contre le radicalisme et recommande de mettre un terme à la convention entre la Belgique et l'Arabie saoudite concernant la Grande Mosquée.

16 mars 2018. Le gouvernement Michel rompt unilatéralement la convention conclue entre la Belgique et l'Arabie Saoudite, qui organisait la concession de la Grande Mosquée à la Ligue islamique mondiale.

Un préavis d'un an a alors commencé.

13 septembre 2018. Le Conseil d'Etat déboute le recours en suspension introduit par la Ligue islamique mondiale contre la décision du gouvernement belge.

E.BL.